

29 juin 2021

Le projet TIS de l'IRD passe en phase opérationnelle Inauguration de son nouvel insectarium

Afin de prouver l'efficacité de la Technique de l'Insecte Stérile (TIS) en milieu naturel, l'IRD se dote d'un nouvel insectarium, adapté à une production locale de moustiques mâles stériles à plus grande échelle. L'inauguration officielle du bâtiment, en présence de Mme Martine Ladoucette - directrice de l'ARS Réunion et du Contrôleur général M. Éric FAURE - chef de l'état major de zone Océan Indien, en représentation de M. le Préfet, fait suite à la publication de l'arrêté préfectoral autorisant les lâchers dès cet hiver austral, dans le quartier pilote de Duparc (Sainte-Marie).

Un nouvel insectarium au service de la lutte anti-vectorielle à La Réunion

En 2019, l'IRD, coordinateur du projet TIS, avait obtenu la publication d'un premier arrêté préfectoral en vue de procéder à des lâchers de moustiques mâles stériles à petite échelle. L'objectif était de vérifier leur survie en milieu naturel. Les résultats ont montré une durée de vie et une capacité de dispersion similaires aux moustiques mâles sauvages.

En 2021, le projet TIS passe à l'étape suivante : il s'agit de lâcher régulièrement et à grande échelle des moustiques mâles stériles en milieu naturel, afin de confirmer l'efficacité de la méthode. Pour ce faire, l'IRD a choisi de se doter d'un nouvel insectarium d'élevage de pointe de 84 m², disposant de 4 salles dédiées aux différentes phases d'élevage, financé par l'État, la Région et l'Union Européenne sur les fonds FEDER pour un montant de 422 000 €.

Cette nouvelle unité de production permettra à l'équipe de produire de A à Z la quantité nécessaire de moustiques mâles stériles (150 000 mâles stériles par semaine), issus d'une souche péi d'*Aedes albopictus* prélevée à Sainte-Marie. Le budget alloué permet également le financement d'un nouveau matériel spécialisé (racks et plateaux, séparateur, cages...), grâce auquel l'équipe sera plus rapide et efficace pour la production de moustiques tigres à grande échelle.



Des lâchers encadrés par la Préfecture

Comme en 2019, les lâchers de moustiques stériles doivent faire l'objet d'une autorisation préfectorale. L'équipe du projet TIS a ainsi soumis cette demande, qui concerne à présent les lâchers à plus large échelle de moustiques mâles stériles, dont l'objectif est cette fois-ci de vérifier concrètement l'efficacité de la TIS classique sur la diminution de population de moustiques *tigres* dans la zone ciblée de Duparc. Suite à l'avis favorable de la Mairie de Sainte-Marie et à l'accord du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) qui s'est tenu le 16 juin dernier, la campagne de lâchers massifs de moustiques mâles stériles sur la zone pilote de Duparc est programmée fin juillet 2021 après la publication officielle de l'arrêté préfectoral.

Les lâchers dans la zone pilote de Duparc dès fin juillet 2021

La stratégie de l'IRD consiste donc à produire et à lâcher, dès le 22 juillet 2021 (date de lancement officiel), 150 000 moustiques mâles stériles par semaine, durant 12 mois, sur une partie du quartier pilote de Duparc (Sainte-Marie).

Le ratio de 10 mâles stériles relâchés pour 1 mâle sauvage présent dans la nature s'applique et la quantité de moustiques à relâcher sera ajustée en fonction de la densité de population observée selon la saison. L'objectif visé n'est pas l'élimination totale du moustique tigre, mais il s'agit de diminuer sa population de telle sorte qu'elle ne constitue plus une menace à l'échelle de la zone traitée.

Le mois de juillet a été choisi car la population de moustiques tigres sauvages est habituellement moins dense en hiver austral.

Concernant la répartition des points de lâchers : la dispersion moyenne d'un moustique étant inférieure à 100 m, l'équipe a identifié 3 points de lâchers par hectare, soit 60 points de lâchers sur la zone pilote de Duparc Sud, avec 2 000 à 4 000 mâles stériles sur chaque point de lâchers. Chaque lâcher, hebdomadaire, se fera manuellement et au sol, par l'équipe du projet.



L'équipe terrain procèdera ensuite à l'évaluation de la population de moustiques, de manière régulière, afin de comparer avec les relevés des précédentes années (capacité de survie et de dispersion des mâles stériles, taux de stérilité induite dans la population naturelle de moustiques femelles, densité de la population de moustiques). Les habitants de Duparc continueront d'être sensibilisés régulièrement sur les bonnes pratiques en matière d'élimination des gîtes larvaires, et l'équipe TIS restera disponible pour répondre aux questions éventuelles des habitants sur l'opération.

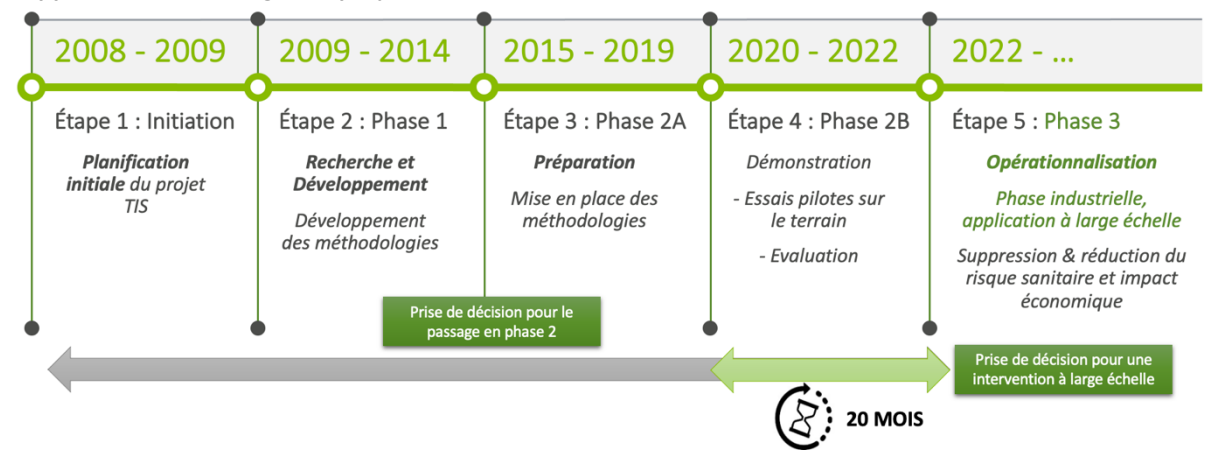
Les résultats de cette phase du projet TIS seront restitués fin 2022, après la période des 12 mois consécutifs de lâchers et une phase d'analyse des données. Si l'efficacité de la technique TIS classique est prouvée en milieu naturel, celle-ci pourra venir en complément des méthodes de lutte anti-vectorielle actuellement mises en place par les autorités sanitaires.

Qu'est-ce que la TIS « classique » ?

Depuis 2009, l'IRD et ses partenaires conduisent un projet de recherche sur la TIS à la Réunion. Cette technique consiste à stériliser par rayonnement des moustiques mâles et à les lâcher en grande quantité dans la nature. Les femelles, fécondées par ces mâles, pondent des œufs qui n'éclosent jamais. Utilisée en complément des actions « classiques » de lutte anti-vectorielle, cette méthode, préventive et non polluante permet de diminuer les populations de moustique et le risque de transmission de la dengue ou du chikungunya.

Pour en savoir plus sur le projet TIS, ses étapes, ses modalités : <http://tis.re>

Rappel de la chronologie du projet TIS de l'IRD



Contacts presse :

A La Réunion : Marie-Laure Tarabbia-Ceccon – 06 93 06 16 67 – mltarabbia@runconcept.com

En métropole : Cristelle Duos – presse@ird.fr